

# M-405 A

30 mars 2004

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire».**

**Rapporteur: M. David Metzger.**

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 18 décembre 2003, les 22 janvier, 12 février et 18 mars 2004, sous la présidence de M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, afin d'étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin, que le rapporteur tient à remercier pour son aide précieuse.

## **Rappel de la motion**

Considérant que malgré de légers travaux d'entretien:

- l'état du Musée d'art et d'histoire est préoccupant;
- les lambris de certains plafonds menacent de tomber sur les visiteurs;
- nombre de locaux sont laissés à l'abandon;
- les façades extérieures sont sales et non entretenues,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui proposer un crédit en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture et du gabarit du bâtiment;
- de lui présenter le résultat du concours d'architecture réalisé par le Conseil administratif.

## **Séance du 18 décembre 2003**

*Audition de M<sup>me</sup> Alexandra Rys et de M. Christian Zaugg, motionnaires*

Les motionnaires présentent la problématique liée au Musée d'art et d'histoire (ci-après MAH). Actuellement, le musée est dans une triste situation. A l'extérieur, les façades sont noirâtres, les encadrements des fenêtres sales, les

M. Menz répond que les conditions climatiques posent problème, mais que les musées prêtent malgré tout des œuvres. M. Mugny affirme que des milliers d'échanges sont conclus chaque année.

#### *Audition de M. Ruffieux*

M. Ruffieux explique que, en 2010, le MAH fêtera son centenaire. Cet événement a également motivé l'agrandissement et la restauration du musée. Un crédit de 230 000 francs, voté par le Conseil municipal le 10 février 1998, a permis de lancer une procédure pour l'octroi d'un mandat d'architecte. Un appel d'offres a été publié dans la *Feuille d'avis officielle*. Sur les 34 concurrents inscrits, le jury a sélectionné 5 équipes. Afin de rendre un projet valable, celles-ci ont reçu le plan directeur du MAH et ont chacune été rencontrée individuellement, afin qu'elles puissent poser toutes les questions nécessaires pour mener à bien leur tâche.

C'est le projet des architectes associés Jean Nouvel-Jucker MRH et Diserens-Von Kaenel (ci-après projet Nouvel) qui a finalement été retenu, car il était le plus convaincant aux yeux du jury et il respectait le bâtiment de 1910.

M. Ruffieux et M. Borella présentent alors visuellement le projet Nouvel à la commission.

Après cette présentation, la commission demande à M. Ruffieux de lui faire parvenir un document contenant un bref historique de la procédure d'appel d'offres et un descriptif succinct du projet de rénovation Nouvel du MAH (cf. annexe 2).

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande à M. Mugny si le projet Nouvel est à l'ordre du jour. M. Mugny répond qu'il n'est pas d'actualité. Le projet n'a pas été rediscuté lors de la nouvelle législature. Il était jugé «bon» et il sera peut-être un jour réalisé.

Un commissaire demande quelle est la durée du contrat moral avec M. Nouvel et le bureau d'architectes. M. Ruffieux répond que le contrat moral reste valable tant qu'il n'y a pas eu une décision clairement prise de faire un projet totalement différent de celui présenté. Par ailleurs, M. Ruffieux précise que le projet de M. Nouvel serait réalisable en plusieurs étapes. D'abord, on s'occuperait de la rénovation de la cour qui, quand elle serait terminée, libérerait de l'espace où l'on pourrait organiser des expositions et ainsi fermer le reste du bâtiment. De ce fait, on pourrait procéder aux travaux de réfection. M. Ruffieux remarque qu'actuellement le Conseil administratif veut l'inverse de cela, soit d'abord rénover le musée actuel et, ensuite, voir s'il convient de réaliser des surfaces nouvelles. Cela dit,